

Affaire suivie par : Mme Pilar AUREL
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
REGLEMENTATION DE POLICE.
CENTRE MUNICIPAL ALLAGNAT - 15 Mail d'Allagnat
☎ 04.73.42.63.63 - poste 64.91

Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Conseiller Municipal
11 avenue Carnot
63000 CLERMONT-FERRAND

N/Réf. : Départ Réserve 07 : 1711

Cher collègue,

Votre courrier du 1^{ER} AOUT dernier par lequel vous me saisissez au sujet de la piste cyclable tracée rue Paul Collomp, a retenu toute mon attention.

Je conçois que ce nouvel aménagement, qui n'est pas encore terminé, ait suscité une incompréhension de votre part.

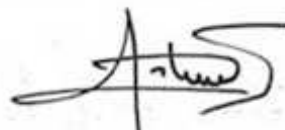
Le projet tient compte, bien évidemment, de la réglementation en vigueur et ne présentera pas de dangerosité particulière lorsque la signalisation verticale sera en place.

En effet, au débouché de la piste cyclable sur l'avenue Carnot, un panneau « STOP » donnera la priorité aux véhicules descendant l'avenue qui est à sens unique et les cyclistes auront une visibilité large pour s'engager.

J'espère que ces précisions seront de nature à répondre à votre interrogation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Premier Adjoint



Alain Martinet